Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-59_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 23 juin 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°59-2026

BUDGET PRINCIPAL VILLE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique,
Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-32, R.1612-53, L.2311-5,
Vu la délibération n°57-2026 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal Ville,
Considérant que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,
Considérant que le résultat de fonctionnement doit permettre en priorité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
Considérant l'excédent du fonctionnement de 2 121 959,97 €, affecté pour partie à la section d'investissement via le compte 1068 pour couvrir le déficit,
Considérant le résultat d'investissement déficitaire reporté à la section d'investissement,
Considérant le déficit d'investissement de 1 118 328,67 €, corrigé des restes à réaliser déficitaires (- 895 284,92 €), soit le déficit global de 2 013 613,59 €,
Considérant le solde de l'excédent de fonctionnement de 108 346,38 €, reporté en fonctionnement au compte 002,
Considérant l'avis de la commission finances et numérique réunie le 11 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent
Voix pour	30	Voix contre	3	Abstention		

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget principal Ville comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2025		
	Dépenses	**Recettes**
1068 - En réserve capitalisée d'investissement		2 013 613,59 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		108 346,38 €
001 - Résultat d'investissement reporté	1 118 328,67 €	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-59_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 23 juin 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°59-2026

BUDGET PRINCIPAL VILLE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Loïc BARBOT

La secrétaire de séance

Magalie CHAPRON